



Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'INTERET GENERAL DU PROJET D'AMENAGEMENT DES SETIVES PORTE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTE DE L'ISERE AINSI QUE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

Il sera procédé du **5 novembre 2018 au 5 décembre 2018 (clôture de l'enquête à 17 heures)**, pendant 31 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Bourgoin-Jallieu à une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet d'aménagement de la zone des Sétives ainsi que sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bourgoin-Jallieu.

Au terme de cette enquête le conseil municipal de Bourgoin-Jallieu est l'autorité compétente pour décider de l'approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bourgoin-Jallieu.

Suite à l'approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bourgoin-Jallieu, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, maître d'ouvrage du projet, est l'autorité compétente pour prononcer la déclaration de projet.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Monsieur Robert MARIE, fonctionnaire retraité.

Les pièces du dossier d'enquête comprenant notamment l'évaluation environnementale, l'information sur la consultation de l'autorité environnementale ainsi que le registre, seront déposés en mairie de Bourgoin-Jallieu pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr – onglet publications - rubrique enquêtes et consultations publiques) au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Bourgoin-Jallieu, siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Bourgoin-Jallieu
A l'attention du commissaire enquêteur
Projet d'aménagement des Sétives
CS 62010 -
38307 Bourgoin-Jallieu Cédex

ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-setives@isere.gouv.fr

Les observations et propositions du public envoyées par courriel seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr – onglet publications - rubrique enquêtes et consultations publiques)

Le commissaire enquêteur se tiendra **à la disposition du public en mairie de Bourgoin-Jallieu** les jours suivants :

- le lundi 5 novembre 2018 de 14 h à 17 h
- le lundi 12 novembre 2018 de 14h à 17 h
- le lundi 26 novembre 2018 de 14h à 17h
- le mercredi 5 décembre 2018 de 14 h à 17h

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture au public sont :
L'accueil central est ouvert : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est :
Le service aménagement urbanisme de la CAPI joignable au n° de téléphone suivant :
04 74 27 28 00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Les pièces du dossier pourront également être consultées sur un poste informatique accessible gratuitement en mairie de Bourgoin-Jallieu, aux jours et heures habituels d'ouverture

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai de trente jours maximum à compter de la date de clôture de l'enquête. Il transmettra également une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE.

Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Bourgoin-Jallieu, ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet des services de l'état en Isère à l'adresse suivante : **www.isere.gouv.fr** pendant un an à compter de la date de mise en ligne de l'avis d'enquête.